

# DEVENIR MEMBRE BIENFAITEUR

Devenir membre bienfaiteur avec Les parenthèses de Pornic

## Des avantages valorisants

Devenez membre bienfaiteur d'un événement incontournable de la ville de Pornic et du pays de Retz et participez à l'attractivité de son territoire.

**La Fondation Jean et Jean-Pierre Giraudoux créée par ce dernier, agit pour la valorisation des œuvres de Jean Giraudoux et de son fils Jean-Pierre, ainsi que celles de Jean Racine et de ses fils Jean-Baptiste et Louis. Dans ce cadre, elle verse des prix annuels récompensant des travaux de recherche.**

La Fondation Jean et Jean-Pierre Giraudoux a été créée en 1992 sous l'égide de la Fondation de France à l'initiative de ce dernier, fils unique de l'auteur Jean Giraudoux.

Rendant ainsi hommage aux liens puissants qui l'unissaient à son père ainsi qu'à l'influence littéraire qui façonna sa vie et sa propre démarche créative, il a choisi de dédier également cette fondation à l'œuvre de Racine, inscrivant ainsi l'esprit girauducien dans la lignée d'un héritage qui trouve ses sources dans l'esprit racinien.

La fondation encourage échanges, colloques et conférences qui permettent le rayonnement de l'esprit racinien et girauducien, ainsi que la production de pièces de théâtre. Elle a également vocation à soutenir la recherche en attribuant des prix pour récompenser des travaux universitaires sur Racine et sur Giraudoux.

## VOUS ETES REDEVABLE DE L'IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE (ISF) :

**Avec La fondation de France** vous pouvez réduire votre ISF, en consentant des dons au profit de notre fondation **Jean Giraudoux**.

### AVANTAGE FISCAL PLAFONNÉ

- La réduction d'ISF est égale à 75% du montant versé plafonnés à 50000 €. En cas de cumul avec la déduction pour investissement dans les PME, le plafond global du dispositif est de 45000€.
- L'excédent ne peut faire l'objet d'aucun report, ni d'aucun remboursement.
- La déduction fiscale n'est imputable qu'une seule fois, en conséquence la réduction ne peut être déduite sur une autre imposition (IR/IS).

### OBLIGATIONS

- Patrimoine entre 1,3 et 2,57 M€ : versement avant la date de déclaration des revenus.
- Patrimoine supérieur à 2,57 M€ : versement avant de 15 juin.

Les versements ouvrant droit aux réductions d'ISF sont ceux effectués entre la date limite de dépôt de la déclaration d'ISF de l'année précédant celle de l'imposition et la date limite de dépôt de la déclaration d'ISF de l'année d'imposition.

Documents à joindre à la déclaration : Pour bénéficier de la réduction d'impôt, le redevable doit joindre à sa déclaration d'ISF, les pièces justificatives qui sont remises par l'organisme

bénéficiaire attestant le montant et la date des versements ainsi que l'identité des bénéficiaires.

## **ARTICLE DE LOI**

- Dans le cadre de l'article 16 de la loi TEPA (Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat) du 21 août 2007 et selon les dispositions du nouvel article 885-0 V bis A CGI, il est maintenant possible à un donateur d'imputer sur ISF, 75% du montant de ses dons au profit d'organismes d'intérêt général.
- Exemple : En faisant un don de 1000€ à la Fondation, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 750 € de votre ISF.

## **Contactez votre conseiller financier (ex. Expert comptable)**

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations :

Gwenhaël de Gouvello 06 14 77 99 79 ou [compagnie@catogan.com](mailto:compagnie@catogan.com)

Paiement par chèque à l'ordre de FDF/Fondation Giraudoux

# Formulaire

## Devenir membre bienfaiteur

Nom : ..... prénom : .....

adresse : .....

code postal : ..... ville : .....

adresse e-mail : .....@.....

téléphone : .....

### votre don

montant	500 euros	1000 euros	..... euros
votre choix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
montant de la déduction d'impôt	300 euros	600 euros	.....euros
contrepartie	13 invitations	30 invitations	..... invitations

formulaire à retourner complété à l'adresse suivante :

Association La compagnie du Catogan

2bis rue Jean Jaurès

92600 Asnières sur Seine

Ou par mail à [compagnie@catogan.com](mailto:compagnie@catogan.com)

### prochaines étapes

Dès réception de ce formulaire, nous établirons une **convention** que nous vous transmettrons. Cette convention devra nous être retournée signée avec un chèque à l'ordre de FDF/ Fondation Giraudoux. Par la suite, nous vous transmettrons vos **invitations** pour le festival Les parenthèses de Pornic et votre **reçu fiscal** vous permettant de procéder à la déduction d'impôt de votre don.

Renseignements au 06 14 77 99 79